



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE **MANOSQUE**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

APPROBATION

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE INONDATIONS / MOUVEMENTS DE TERRAIN PARTIE SUD

Echelles : 1 / 5000 et 1 / 2500

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

n°

du

SERVICE INSTRUCTEUR
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

REALISATION
SOCIETE D'INGENIERIE DES MOUVEMENTS DE SOLS ET DES RISQUES NATURELS
(MSRN)

Août 2016

Niveau de contrainte

Zone rouge : INCONSTRUCTIBLE *

Zone bleue : CONSTRUCTIBLE
SOUS CONDITIONS FORTES

Zone bleue : CONSTRUCTIBLE
SOUS CONDITIONS

Zone bleue : CONSTRUCTIBLE
(uniquement concernée par un phénomène
de retrait-gonflement des argiles)

Zone blanche : CONSTRUCTIBLE
SANS CONTRAINTES SPECIFIQUES **

Limite communale

* sauf exceptions (voir règlement)

** voir à-vis des risques naturels définies par le PPR

Fond de plan : Plan Cadastral Informatisé (Oct. 2015)

